



Dégâts des eaux litige assurance

Par Yavanaj

Bonjour. Nous sommes en appartement et avons subi un degat des eaux provenant de l étage au dessus. Nous avons transmis les justificatifs à notre assureur (courtier). Il a fait intervenir un expert en vision qui a conclu que les dommages sont estimés à 1400 euros mais que ça,n a pas de lien avec la fuite d eau du dessus. Les dégâts provoqués chez nous dont un gonflement du coffrage lié à humidité etc notre voisin du dessous a aussi subi des dégâts. Cette situation est burlesque. Notre courtier nous dit de nous débrouiller et de faire une contre expertise. Je me suis renseignee sur les couts environ 1200 euros. SVP que pouvons nous faire pour faire valoir nos droits à ce que les dégâts soient pris en charge? Merci bcp.

Par chaber

bonjour

dans un premier temps relisez votre contrat pour vérifier si vous avez l'extension honoraires d'expert qui prendrait en charge 50% des honoraires

Par Yavanaj

Bonjour. Je viens de vérifier, rien n est mentionné dans le contrat. Je ne sais plus quoi faire. Le courtier se fiche de ce sinistre. L expert qui a rédigé son rapport est injoignable. Savez vous quels recours sont possibles? Merci.